



N°2025-06

DÉLIBÉRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

**2nde convocation, suite à l'absence de quorum
pour la séance du 23 juin 2025**

Quorum non requis

SEANCE du 30 juin 2025

Date de la convocation : 24/06/2025

PRESENTS :

Virginie FAVERON, Présidente Déléguée, Sylvie CARRÈRE, Patrick PICHOU, Conseillers Municipaux membres de la Caisse des Écoles, Céline CHARLAS, Parent d'élèves élu membre de la Caisse des Écoles

ABSENTS excusés :

Franck PEYROU, Inspecteur de l'Éducation Nationale, Béatrice FABRE, Sylvain RULL, Conseillers Municipaux membres de la Caisse des Écoles, Céline DA COSTA, Stéphane LATOUR, Parents d'élèves élus membres de la Caisse des Écoles

ABSENTES non excusées :

Alexandra OLIVER, Laetitia BAQUE, Parents d'élèves élus membres de la Caisse des Écoles

**Signature du marché public de transport scolaire de l'école primaire Les
Cèdres au restaurant scolaire pour la période 2025-2029**

Un marché de transport scolaire des élèves de l'école primaire Les Cèdres au restaurant scolaire a été lancé en procédure adaptée.

Il s'agit d'un marché conclu pour une année scolaire reconductible 3 fois.

Il est composé de 3 lots distincts :

- Lot 1 : Transport en aller-retour les lundi, mardi, jeudi et vendredi midi, des élèves de maternelle de l'école primaire les Cèdres au restaurant scolaire ;

- Lot 2 : Transport en aller-retour les lundi, mardi, jeudi et vendredi midi, des élèves d'élémentaire de l'école primaire les Cèdres au restaurant scolaire ;
- Lot 3 : Transport occasionnel et complémentaire en aller-retour des élèves de maternelle de l'école primaire les Cèdres au restaurant scolaire lorsque les effectifs dépassent la capacité maximale prévue au lot n°1 et transport occasionnel et complémentaire en aller-retour des élèves d'élémentaire de l'école primaire les Cèdres au restaurant scolaire lorsque les effectifs dépassent la capacité maximale prévue au lot n°2.

Une seule offre a été déposée. Celle-ci a été analysée et jugée financièrement et techniquement cohérente, au regard des critères du marché.

Il est donc proposé de retenir les offres de l'entreprise ACTL Evadour, selon les modalités suivantes :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT
1	Transport en aller-retour les lundi, mardi, jeudi et vendredi midi, des élèves de maternelle de l'école primaire les Cèdres au restaurant scolaire	ACTL Evadour	79.00 € HT soit 86.90 € TTC par jour
2	Transport en aller-retour les lundi, mardi, jeudi et vendredi midi, des élèves d'élémentaire de l'école primaire les Cèdres au restaurant scolaire	ACTL Evadour	79.00 € HT soit 86.90 € TTC par jour
3	Transport occasionnel et complémentaire en aller-retour des élèves de maternelle de l'école primaire les Cèdres au restaurant scolaire lorsque les effectifs dépassent la capacité maximale prévue au lot n°1 et transport occasionnel et complémentaire en aller-retour des élèves d'élémentaire de l'école primaire les Cèdres au restaurant scolaire lorsque les effectifs dépassent la capacité maximale prévue au lot n°2	ACTL Evadour	95.25 € HT soit 104.78 € TTC par jour

Après en avoir délibéré, le Comité de la Caisse des Ecoles, à l'unanimité, décide :

- **De retenir les offres de l'entreprise ACTL Evadour comme indiqué ci-avant,**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Présidente déléguée, à signer les marchés correspondants et toutes pièces nécessaires.**

P.C.C.

Aureilhan le 30/06/2025

La Présidente Déléguée

Virginie FAVERON

